

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

SEANCE DU 10 JUILLET 2015

Date de convocation : 06/07/2015, d'affichage : 06/07/2015.

Conseillers en exercice : 15, présents : 14, votants : 15,

L'an deux mil quinze, le 10 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **DE LE VALLEE (AUBREE)** Sandrine, **TALON** Vanessa, **PARIZOT** Olivier, **VANDINI** Christophe, **COCHENNEC** Audrey, **TREFCON** Virginie, **RENAUX** Jimmy, **FELIX** Jean-François, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **DEBREYNE** Eric,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **DEBREYNE** Eric à M. **VAILLANT** Jean-Pierre,

Mme **TREFCON** Virginie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MAI 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 11 mai 2015, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

décide de mettre en place dès le 1^{er} septembre 2015 un tarif unique pour le prix des repas de la cantine à partir de la période scolaire 2015-2016,

décide que le tarif unique sera donc de 3,35 euros par repas et par enfant,

décide que les tickets jaunes (du n° 18911 au n° 20000) et les tickets bleus (du n°11351 au n° 13100) seront donc vendus, dès le 1^{er} septembre 2015, au prix unique de 3,35 euros le ticket.

TARIF DU RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de maintenir le tarif du ramassage scolaire à 55,00 euros par enfant et par trimestre pour la période scolaire 2015-2016 allant du 1^{er} septembre 2015 au 05 juillet 2016.

MONTANT DE LA PARTICIPATION PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions formulées par l'association YOKIS pour l'année scolaire 2015/2016 concernant le périscolaire et les TAP qui s'élèvent respectivement à 2868,60 euros (périscolaire jusqu'à 12 enfants) et 1797,60 euros (TAP jusqu'à 24 enfants), soit une augmentation de 5% par rapport à l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nouvelles propositions, demande à rencontrer l'association YOKIS pour discuter de ces nouveaux tarifs.

Le Maire propose qu'une réunion du Conseil Municipal concernant ce dossier soit mise en place le 16 juillet 2015 à 18 heures avec la participation des représentants de l'association YOKIS.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR AVANCEMENT DE GRADE :

M. le Maire fait savoir que Mme ACCART Marie-Pierre, adjoint administratif de 2^{ème} classe, passera adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015, et qu'à cette occasion, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015, pour une durée de 18 heures hebdomadaires.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR CHANGEMENT DE DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL :

M. le Maire fait savoir que Mme MICHEE Sandra, adjoint technique de 2^{ème} classe, est passé adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2015, à raison de 30 heures hebdomadaires de service, et qu'à cette occasion, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2015, pour une durée hebdomadaire de service portée à 30 heures.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE EXISTANTE :

Monsieur le Maire donne lecture des entreprises qui ont été retenues par la commission d'appel d'offres pour l'extension de l'école maternelle existante ; à savoir :

Lot 1 gros oeuvre : E2C AUTERIVES à Ham pour un montant de 24 081,50 € HT,

Lot 2 ossature bois : ACROTERRE à Lassigny pour un montant de 35 578,63 € HT,

Lot 3 menuiseries : ACROTERRERRE à Lassigny pour un montant de 16 200,00 € HT,

Lot 4 faux plafond : infructueux,

Lot 5 électricité : SAS SEINE à Eppeville pour un montant de 5 390,16 € HT,

Lot 6 chauffage : ETS PARIN CLAUDIERE à Amiens pour un montant de 3 415,95 € HT,

Lot 7 revêtements de sols et murs : CATY PEINTURE à Rivery pour un montant de 3 476,30 € HT,

Lot 8 élévateur pour PMR : AEA à Raon l'Etape pour un montant de 10 500,00 € HT.

Les travaux de cette extension atteignent les 160 000 euros TTC à ce jour auxquels il faudra ajouter le déplacement d'un radiateur, la reprise de la porte de la maternelle, la peinture de la maternelle et l'aménagement du terrain.

Le Conseil Municipal prend bonne note de toutes ces informations.

REDEVANCE ERDF :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'ERDF, daté du 29 juin 2015, allouant à la commune une redevance de fonctionnement au titre de l'année 2015 pour un montant de 90,66 euros. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

MEDAILLES DU TRAVAIL (médailles régionales, départementales et communales) :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que deux employés communaux se sont vus décernés la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en récompense de leur dévouement au service des collectivités locales.

Il s'agit de :

Monsieur DELHAYE Bruno, secrétaire de mairie, qui obtient la médaille d'argent par décision de Monsieur le Préfet de l'Aisne en date du 26 juin 2015,

Monsieur DEVISMES Didier, agent de maîtrise principal, qui obtient la médaille vermeil par décision de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 juin 2015.

Il propose à l'assemblée de remettre à chacun la médaille attribuée lors d'une cérémonie qui se tiendra en mairie, et d'attribuer une prime afférente à l'obtention de ces médailles.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Décide l'achat des 2 médailles et donne son accord de principe pour l'octroi d'une prime dont le montant sera défini lors de la prochaine réunion du conseil municipal (Mme AUBREE (DE LE VALLEE) Sandrine est chargée de l'étude du montant).

DEVIS TRAVAUX :

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE AU PASSAGE DE LA COMMISSION DE SECURITE DU 07 OCTOBRE 2014 : (DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2015 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au passage de la Commission de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique à la salle polyvalente le 07 octobre 2014, il y a lieu d'effectuer des travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de celle-ci.

Il présente à cet effet plusieurs devis pour un montant des travaux estimé à 4 347,52 euros HT (5 217,02 euros TTC), à savoir : EURL ART'PLAK : 3 247,72 euros HT, SEINE SAS : 1 099,80 euros HT.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'effectuer des travaux de mise aux normes de la salle polyvalente,

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2015 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR (20%) pour un montant de 869,50 euros,
Participation communale sur les fonds propres pour un montant de 4 347,52 euros.

DEVIS DIVERS TRAVAUX :

Remise en état du panneau de signalisation piétonne de l'école :

2 devis sont présentés pour information pour ces travaux de remise en état ; devis de l'Entreprise SEINE et de l'entreprise COPPEE.

Remise en état des gouttières de la mairie et des écoles :

1 devis concernant ces travaux est présenté par l'entreprise CERQUEIRA pour information.

Peinture de la classe de M. Hery :

2 devis sont présentés : celui de M. BECFEVRE et celui de CATY PEINTURE.

Le devis retenu est celui de M. Dany BECFEVRE pour un montant de 2 837,39 € TTC.

Couverture de l'église :

Le devis présenté par l'entreprise CERQUEIRA est retenu pour un montant de 1 064,00 € TTC.

Salle polyvalente : local du ping-pong (habillage bois) :

Un courrier sera adressé au SDIS de la Somme pour savoir si l'habillage bois peut être remplacé par du matériau BA13.

Evacuation des eaux pluviales rue de Flamicourt :

Le devis présenté par la Lyonnaise des Eaux afin de prévoir un curage préalable avec inspection télévisée sur le réseau de l'eau pluviale est retenu pour un montant de 677,33 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES :

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier les heures d'ouverture de la mairie au public à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,

Mercredi : de 9h00 à 12h00,

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Muille VTT du Pays Hamois :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 29 mai 2015, émanant de l'association MUILLE VTT DU PAYS HAMOIS, qui sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la 4^{ème} édition de la Somm'Aisn'Oise.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne pas accorder de subvention exceptionnelle à cette association à qui il a déjà été alloué une subvention de 350 euros lors du vote du budget 2015.

Les Aînés du Millénaire :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 07 juillet 2015, émanant de l'association LES AINES DU MILLENAIRE, qui sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle à l'occasion du concours de belote organisé pour la fête.

Le Conseil Municipal, après discussion, par 7 voix contre, 6 voix pour et 2 abstentions, décide de ne pas accorder de subvention exceptionnelle à cette association.

Lettres de remerciements :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements émanant de M. et Mme DEBREYNE Eric suite au décès de la maman d'Eric DEBREYNE. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 30 juin 2015, émanant de la société EVONIK Industries, qui remercie la commune pour le prêt de tables et de bancs lors de la manifestation organisée le 26 juin 2015. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 16 juin 2015, émanant du C.E. CENTER (GRISS SAPAG), qui remercie la commune pour le prêt du terrain de boules pour le concours organisé le 13 juin 2015. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur FELIX demande si la petite salle est louée indépendamment ?

Monsieur le Maire répond que rien n'empêche effectivement les personnes qui loueraient cette petite salle d'accéder à la grande. Il faut savoir qu'elle est plus souvent mise à disposition que louée.

Monsieur FELIX demande si une gerbe est déposée au Monument aux Morts le 14 juillet.
Monsieur le Maire répond que le dépôt de gerbe est organisé lors de la fête communale, mais que celui-ci pourrait-être envisagé le 14 juillet pour les années à venir.

Mme AUBREE (DE LE VALLEE) demande à quoi serviront les locaux de la nouvelle mairie ?
Monsieur le Maire répond que la commune venant d'en faire l'acquisition, il sera judicieux d'y réfléchir par la suite.

Mme AUBREE (DE LE VALLEE) demande ce qu'il en est de la conformité de la salle polyvalente ?
Monsieur le Maire répond que le dossier est en cours.

Mme AUBREE (DE LE VALLEE) demande si des subventions ou aides concernant les TAP sont demandées auprès des organismes compétents tels que la CAF de la Somme ?
M. le Maire fait savoir que la commune a perçu au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014 – 2015 la somme de 4400,00 euros.

Mme AUBREE (DE LE VALLEE) demande si des tours de manège gratuits seront toujours distribués pendant la fête communale ?
Monsieur le Maire répond que c'est « Muille en fête » qui s'occupe de l'organisation de la fête et qu'elle décidera si il y aura distribution de tickets gratuits.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures.....